



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 149

**Loi modifiant la Loi sur
l'Institut québécois de recherche
sur la culture**

Présentation

**Présenté par
Madame Lise Bacon
Ministre des Affaires culturelles**

NOV 20 1986

**Éditeur officiel du Québec
1986**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi supprime les dispositions financières de la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., chapitre I-13.2). Il autorise, par ailleurs, le ministre des Finances à verser à l'Institut, pour l'exercice financier 1986-1987, la somme de 1 996 200 \$.

Projet de loi 149

Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. La section III de la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., chapitre I-13.2) est abrogée.

[[**2.** Le ministre des Finances est autorisé à verser à l'Institut québécois de recherche sur la culture, à même le fonds consolidé du revenu, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987, la somme de 1 996 200 \$.]]

3. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction*).